

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 05 MARS 2026 - 17 HEURES 30**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents :

M. Patrick VASSAL, M. Charles INGBERG, M. Gilbert LEPELTIER, Mme Justine PERONNET, Mme Maryse GUYOMAR, M. Michel FACCIN (arrivé à la question 2), M. Patrice VARLET, M. Renaud GUILLEMARD, M. Thierry GOBINO, Mme Yvonne DANIELLOT

Représenté(s) :

M. Vincent MORISSE donne pouvoir à M. Patrick VASSAL, Mme Danièle PROVOST donne pouvoir à Mme Maryse GUYOMAR, Mme Nadine STARK-CHOIGNON donne pouvoir à M. Thierry GOBINO, Mme Simone LONG donne pouvoir à M. Patrice VARLET, M. Michel FACCIN donne pouvoir à M. Gilbert LEPELTIER (pour la question 1)

Absent (s) :

Mme Josiane DEVAUX-DE MOURGUES

Secrétaire de séance :

Mme NADEGE MIGLIERINA

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h30, procède à l'appel nominatif des membres et déclare que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 FEVRIER 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 12 février 2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

le Conseil d'Administration :

-PREND ACTE des décisions n° 2026-0001 à 2026-0005 prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale telles que listées en annexe de la présente délibération.

3. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - COMPTE DE GESTION 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE DONNER acte à Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable de l'Estérel de la présentation du compte de gestion du budget de la Résidence Autonomie Les Tilleuls pour l'exercice 2025 ;

-D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	130 634,87	-20 306,08	110 328,79
Fonctionnement	53 041,29	28 775,26	81 816,55
Total	183 676,16	8 469,18	192 145,34

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE DONNER acte à Monsieur le Président ou à son Vice-Président de la présentation du compte administratif 2025 du budget de la Résidence Autonomie Les Tilleuls ;

-DE VOTER les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;

-D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		53 041,29 €		130 634,87 €	0,00 €	183 676,16 €
Opérations de l'exercice	988 957,14 €	1 017 732,40 €	50 417,77 €	30 111,69 €	1 039 374,91 €	1 047 844,09 €
TOTAL	988 957,14 €	1 070 773,69 €	50 417,77 €	160 746,56 €	1 039 374,91 €	1 231 520,25 €
RESULTAT CUMULE		81 816,55 €		110 328,79 €		192 145,34 €

-**DE DIRE** que l'affectation des résultats feront l'objet d'une délibération ultérieure ;

-**D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-**DE PROPOSER** au Conseil Départemental, autorité de tarification, l'affectation de l'excédent d'exploitation cumulé de 81 816,55 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION

	N° COMPTE	COMPTE	PROPOSE	RETENU PAR L'AUTORITE DE TARIFICATION
	10682	Réserves affectées à l'investissement		
	10685	Réserves de trésorerie		
	10686	Compensation des déficits d'exploitation		
	10687	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation		
REPORT A NOUVEAU	110	Excédent affecté à la réduction des charges de l'exercice 2027	56 816,55 €	
EXCEDENT RESTANT A INCORPORER SUR L'EXERCICE	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles de l'exercice 2026	25 000,00 €	
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du Code de l'action sociale et des familles (1)	114 ou 119 (2)	Report à nouveau déficitaire (2)		
TOTAL			81 816,55 €	

- 25 000,00 € au compte 111 - Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles de l'exercice 2026 ;
- 56 816,55 € au compte 110- excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2027 ;

-**DE CONFIRMER** que l'excédent cumulé de la section d'investissement de 110 328,79 € est affecté à l'équipement 2026 ;

6. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - BUDGET 2026 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-**D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget 2026 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	VOTE DM 1	GROUPE I	Produits de la tarification	VOTE DM 1
6068	Autres achats non stockés	565,67			
TOTAL GROUPE I		565,67	TOTAL GROUPE I		-
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel		GROUPE II	Autres produits relatifs à l'exploitation	
TOTAL GROUPE II		-	TOTAL GROUPE II		-
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure		GROUPE III	Produits financiers, produits non encaissable	
61521	Entretien et réparation sur biens immobiliers		777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	
68112	Dotations aux amortissements	1 494,00			
TOTAL GROUPE III		1 494,00	TOTAL GROUPE III		-
RESTES A REALISER		22 940,33	RESTES A REALISER		-
			002 EXCEDENT REPORTE N-1		25 000,00
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 000,00	TOTAL GENERAL		25 000,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 1	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 1
2135	INSTALLATIONS GENERALES	50 000,00			
2141	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI - BATIMENT PUBLIC				
2145	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI - AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	30 000,00			
2154	MATERIEL ET OUTILLAGE	5 627,00			
2184	MOBILIER	15 000,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		28141	Dotations aux amortissements	679,00
13988	AUTRES SUBVENTIONS		28154	Dotations aux amortissements	465,00
			28184	Dotations aux amortissements	147,00
			28188	Dotations aux amortissements	203,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		100 627,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 494,00
RESTES A REALISER		28 894,67	RESTES A REALISER		17 698,88
EXCEDENT REPORTE N-1		-	001 EXCEDENT REPORTE N-1		110 328,79
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT		129 521,67	TOTAL GENERAL		129 521,67
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		154 521,67	TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		154 521,67

-D'AUTORISER Monsieur le président ou son vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

7. BUDGET CCAS - BUDGET PRIMITIF 2026 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Correction sur table des deux derniers considérants :

Considérant les restes à réaliser de 86 875,21 € en dépenses d'investissement et 2 907,40 € en recettes de fonctionnement ;

Considérant l'inexistence de restes à réaliser en recettes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE PROCEDER à la reprise anticipée des résultats 2025 avant adoption du compte financier unique ;

-D'INSCRIRE au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en recettes, la somme de 92 838,44 € ;

-**D'INSCRIRE** à la section d'exploitation, en recettes, au compte 002 « excédent d'exploitation reporté », la somme de 64 741,62 € ;

-**DE DIRE** que toutes ces sommes seront portées au budget primitif 2026 ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

8. BUDGET PRIMITIF 2026 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE-MAXIME

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-**DE VOTER**, chapitre par chapitre, les propositions nouvelles du budget primitif 2026 du CCAS, dont le détail est repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	VOTE BP		VOTE BP
Dépenses		Recettes	
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	427 212,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	16 000,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	4 023 802,46	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	730 176,00
014 ATTENUATION DE PRODUIT	-	73 IMPOTS ET TAXES	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 600,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 279 171,50
66 CHARGES FINANCIERES	130 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 558 725,86
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	76 PRODUITS FINANCIERS	-
68 PROVISIONS	5 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
TOTAL MOUVEMENTS REELS	4 612 114,46	TOTAL MOUVEMENTS REELS	4 584 073,36
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 680,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 473,12	TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	3 680,00
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	37 473,12	TOTAL	4 687 753,36
TOTAL	4 649 687,68	RESTES A REALISER 2025	2 907,40
RESTES A REALISER 2025	2 907,40	EXCEDENT REPORTE N-1	64 741,62
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 662 494,98	TOTAL FONCTIONNEMENT	4 662 494,98

SECTION D'INVESTISSEMENT

	VOTE BP		VOTE BP
Dépenses		Recettes	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 650,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	501 500,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES	-	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	347 906,35	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-
TOTAL MOUVEMENTS REELS	547 906,35	TOTAL MOUVEMENTS REELS	508 150,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 680,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 473,12
TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	3 680,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-
TOTAL	661 686,35	TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	37 473,12
RESTES A REALISER 2025	86 875,21	TOTAL	646 623,12
TOTAL INVESTISSEMENT	638 461,66	RESTES A REALISER 2025	92 838,44
		EXCEDENT REPORTE N-1	92 838,44
TOTAL GENERAL	5 290 956,64	TOTAL INVESTISSEMENT	638 461,66
		TOTAL GENERAL	5 290 956,64

-**D'AUTORISER** l'encaissement d'une subvention de fonctionnement de 2 192 000,00 € du budget Ville au titre de l'exercice 2026 ;

-**D'AUTORISER** l'encaissement d'une subvention d'équipement de 100 000 € du budget Ville au titre de l'exercice 2026 pour le financement du capital de la dette ;

-**D'AUTORISER** l'encaissement d'une subvention d'équipement de 400 000 € du budget Ville au titre de l'exercice 2026 pour le financement des études et des travaux sur la Résidence autonomie Les Tilleuls ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder, sur l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

9. CCAS - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - ACTUALISATION DES MONTANT 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE FIXER le niveau des provisions pour les créances dont le recouvrement semble compromis à 500 € pour 2026 sur le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

10. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS – TARIFS 2026

Il est précisé que la présente délibération a été déposée sur table, les tarifs devant être appliqués aux résidents à partir de mars 2026 et la prochaine séance du Conseil d'Administration étant trop éloignée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-DE FIXER les tarifs 2026 des prix de journée et de restauration, de la résidence autonomie les Tilleuls, applicables à compter du mois de mars 2026 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h27.

Secrétaire de séance

Mme Nadège MIGLIERINA



Président de séance :

M. Patrick VASSAL, Vice-Président

